



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Tricastin-Evacuation-du-personnel-de-batiments-nucleaires-et-arret-du-reacteur-2>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Tricastin : Évacuation du personnel de bâtiments nucléaires et arrêt du réacteur 2**

13 décembre 2017

France : Tricastin : Évacuation du personnel de bâtiments nucléaires et arrêt du réacteur 2

Alors que le site nucléaire EDF du Tricastin vient juste de redémarrer, les incidents s'enchaînent : problème sur le réacteur 2 qui nécessite son arrêt et rejets gazeux qui ont fait monter la radioactivité dans un des bâtiments des auxiliaires nucléaires. Une centaine de personnes ont été évacuées et ont subi des tests de contrôle de contamination. Ces événements posent toute une série de questions sur la conduite des installations nucléaires et les risques induits pour les personnes et l'environnement. Pour apporter plus de lumières sur ces questions, nous reprenons le communiqué de presse de la Commission de Recherche et d'Information Indépendante sur la Radioactivité (CRIIRAD), qui a immédiatement interrogé EDF sur les rejets radioactifs atmosphériques du 13 décembre, la communication de l'exploitant étant, comme à son habitude, minimaliste, incomplète et orientée.

Ce que dit EDF :

Le 13/12/2017

- **Une évacuation sans impact**

Ce matin à 11h30, **une erreur lors de manœuvres sur les vannes du circuit de traitement du réservoir des effluents gazeux du bâtiment des auxiliaires nucléaires n°9 a provoqué une variation de l'activité radiologique.** Il n'y a pas eu de dépassement des seuils de rejets autorisés.

Le personnel de la centrale a immédiatement remis en conformité les matériels concernés mettant ainsi fin à l'événement. L'activité radiologique est revenue à sa valeur initiale à 12h30.

Conformément à nos procédures, **une centaine de personnes ont été évacuées du bâtiment des auxiliaires nucléaires n° 9 et des bâtiments réacteurs n°1 et 2**. Elles ont passé une antropogammamétrie [1] qui a confirmé l'absence de contamination.

Les contrôles radiologiques ont permis de confirmer l'absence d'impact sur l'environnement et au personnel de réintégrer leur poste de travail.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-du-tricastin/actualites/une-evacuation-sans-impact>

- **L'unité de production n° 4 redémarre, l'unité n° 2 s'arrête**

Après les travaux de renforcement de la digue [2], dans le cadre de l'autorisation de redémarrage donnée par l'ASN, l'unité de production n°4 a été reconnectée au réseau électrique national mercredi 13 décembre, vers 18 heures.

Sur l'unité de production n°2, les équipes de la centrale ont détecté un **échappement de vapeur sur un robinet d'une turbopompe du circuit secondaire. Cette turbopompe permet notamment la montée en pression de l'eau du secondaire pour alimenter les générateurs de vapeur.**

La réparation du robinet nécessite l'arrêt de la production de vapeur. L'unité de production n°2 a donc été arrêtée aujourd'hui à 20 heures.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-du-tricastin/actualites/l-unite-de-production-ndeg-4-redemarre-l-unite-ndeg-2-s-arrete>

Ce que dit la CRIIRAD :

Le 14/12/2017 - Communiqué de presse

Une manœuvre incorrecte aurait entraîné la contamination d'une partie du bâtiment des auxiliaires nucléaires (BAN) et l'évacuation d'une centaine de personnes. La CRIIRAD dénonce la communication très opaque de l'exploitant.

Ainsi qu'il est malheureusement d'usage, le communiqué d'EDF soulève plus de questions qu'il n'apporte de réponses.

1. Contamination des locaux : le communiqué fait état d'une « montée de l'activité radiologique » induite par une erreur lors de manœuvres sur les vannes. **On peut donc logiquement conclure que l'incident a provoqué une contamination de l'atmosphère et donc de l'air respiré par les personnes présentes.** Le communiqué mentionne une « montée » puis un retour à la « valeur initiale » mais sans **aucune précision sur l'information importante : les niveaux de contamination mesurés entre ces deux phases !** Constat aggravant, dans la version actualisée, et presque inchangée, de son communiqué, EDF a remplacé l'expression « montée de l'activité radiologique » par celui de « variation de l'activité radiologique ». Une troisième version évoquera-t-elle une baisse ? C'est une tradition française bien ancrée : après Tchernobyl, les services officiels n'en finissaient pas de communiquer sur le « retour à la normale » alors qu'ils n'avaient jamais fait état de l'élévation réelle de la radioactivité de l'air. **EDF doit caractériser la contamination atmosphérique :** quels radionucléides étaient présents ? À quels niveaux d'activité volumique ? Toutes les analyses nécessaires ont-elles été conduites (faute de quoi les résultats pourraient être fortement sous-évalués) ?

2. Contamination des employés : il faudrait savoir **combien d'employés sont susceptibles d'avoir été exposés à la radioactivité** (combien étaient présents dans le BAN n°9 ? La contamination a-t-elle été circonscrite à cette zone ?) ? Parmi les personnes présentes, **combien portaient les protections requises** contre les contaminations externe et interne (masque respiratoire notamment) ? **En l'absence de protections adaptées, les employés présents subissent nécessairement une contamination externe et interne.** La première est facile à traiter, la seconde plus délicate. **Lorsque le résultat d'une anthropo- gammamétrie est négatif cela ne signifie pas l'absence de contamination mais l'absence de contamination supérieure à la limite de détection.** Par ailleurs, une anthropogammamétrie ne peut renseigner que sur une contamination par des radionucléides émetteurs de rayonnements gamma ; les autres produits radioactifs ne sont pas détectés et requièrent d'autres types de contrôle. **EDF doit donc démontrer qu'il a procédé à une caractérisation radiologique exhaustive de la radioactivité de l'air et que les contrôles qu'il a effectués sont adaptés aux caractéristiques des radionucléides. Il doit également publier les limites de détection associées.**

3. Rejets radioactifs dans l'environnement : sur ce point, le communiqué est tout sauf explicite. Toutefois la mention « sans dépassement des seuils de rejets autorisés » atteste de la réalité de rejets dans l'air extérieur (de fait, il n'y a pas d'autorisation de rejet à l'intérieur des installations !). **Si l'exploitant peut affirmer qu'il n'y a pas de dépassement des limites, c'est qu'il dispose de résultats d'analyse. La CRIIRAD demande qu'il publie ses résultats en précisant sur quels éléments il base ses évaluations et à quelle(s) limite(s) il se réfère.** Rappelons, par ailleurs, que les autorisations de rejets sont définies pour des rejets contrôlés effectués par les émissaires prévus à cet effet et équipés en conséquence de filtres et d'instruments de mesure. Rien n'indique à ce stade que cette prescription est respectée. Il importe enfin de rappeler que **le respect des limites de rejets autorisées, n'implique pas l'absence de risque mais l'absence de dépassement du niveau de risque maximum autorisé par les autorités.**

4. Erreur lors de manœuvres sur des vannes : étant donné l'**importance des risques radiologiques associés au réservoir des effluents gazeux**, les interventions sont nécessairement encadrées par des procédures strictes et des dispositifs de sécurité redondants qui doivent rendre improbable, voire impossible une erreur humaine. La CRIIRAD demande que l'ASN établisse avec précision les différents niveaux de responsabilité et les mesures à prendre pour empêcher le renouvellement d'un tel incident, sur la centrale nucléaire du Tricastin ou sur un autre site.

Plus d'information : Dès qu'il a été informé, le laboratoire de la CRIIRAD a joint par téléphone le service communication d'EDF. N'ayant pu obtenir de réponse, il a adressé un courriel le 13/12/2017, peu après 18h. [Lire ici le premier communiqué qui contient en annexe la demande d'information adressée à l'exploitant.](#)

Il est en effet important qu'EDF précise la nature et la quantité des substances radioactives rejetées dans l'atmosphère.

Il convient de noter que les études effectuées par le laboratoire de la CRIIRAD sur le dispositif de surveillance de l'environnement autour d'autres centrales nucléaires EDF montrent que **les moyens mis en œuvre ne permettent pas un suivi précis de l'impact des rejets à l'atmosphère.** Par exemple, lorsqu'il s'agit d'un rejet de gaz rares et de tritium : ces radionucléides émettent principalement des rayonnements bêta et leur présence est très difficilement mise en évidence par des mesures de débit de dose gamma. Par ailleurs, ils ne sont pas captés par les dispositifs d'échantillonnage de l'air sur filtre classique, etc..

Les questions adressées à EDF par la CRIIRAD à propos de l'incident de montée de

L'activité radiologique dans le bâtiment auxiliaire N°9 de la centrale du Tricastin :

Quelle a été l'activité radiologique maximale constatée dans le bâtiment N°9 : type d'appareil de mesure et résultats ?

Quelle est la liste des substances radioactives potentiellement présentes dans les effluents gazeux du circuit de traitement du réservoir des effluents gazeux à l'origine de cet incident ?

L'inventaire radiologique du réservoir à l'origine de l'incident est-il connu ? (activité des divers radionucléides ?)

L'air contaminé du bâtiment N°9 a-t-il été rejeté dans l'environnement ? Si oui : par quels dispositifs de filtration est-il passé avant rejet ? (filtre aérosols ? filtres à charbon actif) ? Par quel émissaire a-t-il été rejeté ? L'activité rejetée a-t-elle été mesurée, si oui quels sont les résultats en activité volumique et en activité totale ?

Quelle est la durée estimée du rejet ?

Quelle était la direction des vents au niveau du site du Tricastin au moment du rejet ?

Les personnels évacués ont-ils fait l'objet de contrôles de non contamination surfacique des vêtements ? Si oui quels sont les résultats ?

Quels sont les résultats des examens anthropogammamétriques des personnes évacuées (limites de détection typiques pour les radionucléides recherchés si résultats négatifs, activités détectées si résultat positif).

Les sondes gamma situées sous le vent ont-elles détecté une augmentation ponctuelle du niveau de rayonnement ?

Quels sont les résultats d'activité volumique de l'air de ce jour au niveau des capteurs dans l'environnement sur le site EDF (aérosols, halogènes, autres gaz) ?

EDF a-t-il procédé à des mesures spécifiques dans l'environnement sous les vents (couvert végétal, terre ?), quels sont les résultats ?

Bruno CHAREYRON Ingénieur en physique nucléaire Directeur du Laboratoire CRIIRAD

<https://www.criirad.org/>

https://www.criirad.org/installations-nucl/tricastin-mesures/2017-12-14_cp_tricastin.pdf

Notes

[1] L'antropogammamétrie est un examen qui permet de détecter la radioactivité dans le corps humain.

[2] pour garantir le site contre le risque d'inondation, [voir notre article à ce sujet](#)